

**COMMUNE
DE
VILLE SOUS ANJOU**

Conseil municipal du 15/03/2021

Compte-rendu

CR-CM N° 21-01 DU 15/03/2021

Présents : Mmes Gros, Hitier, Khélif, Pellat.

Mrs Goyet, Guigues, Lafumas, Laurand, Monchaux, Satre, Telmon, Thivolle.

Madame Cécile QUENTEL donne pouvoir de vote à Monsieur Hervé GUIGUES.

Madame Sandrine SERVONNAT donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Madame Nathalie MORAND donne pouvoir de vote à Monsieur Henri THIVOLLE.

Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

2. Point sur les projets en cours et vie communale

Aménagement du Carrefour Poncin – Chemin de la Sanne

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des travaux d'aménagement et de sécurisation du Carrefour Poncin sont terminés. Il reste cependant encore des travaux d'enfouissement de lignes sur le « chemin de la Sanne ».

Monsieur Jacky LAURAND indique que l'aménagement réalisé au Carrefour Poncin ne lui semble pas réellement fonctionnel et sécuritaire. Monsieur le Maire rappelle que les travaux ont été commandés par le Département et que malgré les demandes faites par la commune (demande d'un rond-point), ces aménagements non pas été retenus car estimés trop coûteux. De plus, le rapport du service « contrôle sécurité » du Département fait état que le système de priorités à droite correspond au meilleur aménagement possible pour cette voie. Monsieur le Maire indique également que le tronçon est maintenant en agglomération. De ce fait, l'éclairage public indique également aux usagers qu'ils rentrent sur une voie en agglomération et qu'ils doivent adapter leur vitesse de circulation. Monsieur le Maire souligne également que les travaux d'aménagement ont permis d'améliorer la collecte des eaux pluviales.

Monsieur Yves LAFUMAS indique que la largeur des voies est trop réduite et que les camions de transport de marchandises ainsi que les engins agricoles, vont rencontrer des difficultés de circulation et de croisement.

Monsieur Henri THIVOLLE présente au Conseil Municipal le rapport réalisé par la CC EBER concernant le comptage routier réalisé « chemin de la Sanne ». Il confirme le fait que la vitesse autorisée de 50 km/h n'est pas toujours respectée et que de nombreux véhicules empruntent cette voie.

Madame Gilianne GROS et Monsieur Jacky LAURAND, demandent si un aménagement de la chaussée est possible afin de réduire la vitesse des véhicules. Madame Gilianne GROS indique qu'il serait intéressant de récupérer le précédent comptage qui avait été réalisé il y a une dizaine

d'années afin d'établir un comparatif. Monsieur le Maire lui indique qu'il y a très peu de chance qu'il ait été conservé par la Communauté de Communes. Monsieur Henri THIVOLLE va prendre contact avec la ville de Roussillon et le service voirie de la CC EBER afin d'échanger sur un possible aménagement commun. Après discussion, il est décidé d'aborder ce sujet plus en détail lors d'une réunion dédiée à ce dossier et qui pourrait faire suite à la rencontre envisagée par Monsieur Henri THIVOLLE.

Travaux d'extension des locaux techniques + préau

Monsieur le Maire indique que le marché est clos et que les lots ont été attribués (sauf le lot n°3 – « menuiseries », pour lequel aucune candidature n'a été déposée). Le montant global du marché est plus élevé car finalement certains travaux seront plus conséquents que prévu (fondations).

Réhabilitation de l'ancienne mairie - école

Monsieur le Maire indique que le marché relatif à ce projet a été lancé, 11 dossiers de candidatures ont été déposés par des cabinets d'architecture. A l'issue de l'analyse des offres, 3 cabinets d'architectes ont été sélectionnés. Cette analyse a été réalisée en partenariat avec le CAUE qui assiste la commune sur ce projet de réhabilitation. Puis dans un second temps, les trois candidats sélectionnés devront déposer un projet de restructuration des bâtiments et le meilleur dossier sera retenu.

Projet de construction d'un city stade + aire de jeux

Monsieur Yves LAFUMAS indique que de nouveaux chiffrages ont été réalisés concernant le projet de construction d'un city stade et d'une aire de jeux dédiées aux plus jeunes. L'aménagement de la plateforme d'accueil du city a été chiffré à 12 000€ et la structure du city et ses options à 40 000€. Le projet global a été chiffré à hauteur de 100 000€. Madame Cécile QUENTEL travaille actuellement sur le montage de 3 dossiers de subvention qui devraient couvrir une partie du coût engagé.

3. Délibération relative à l'extension du préau de la salle polyvalente et construction d'un local de stockage des services techniques – Détails des lots et entreprises retenus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Par délibération du 12 décembre 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'Architecture « Atelier Cré'Arch »,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la procédure choisie en vue de la sélection des entreprises pour ce projet. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux Affiches de Grenoble, les entreprises étaient invitées à remettre une offre avant le 7 décembre 2020.

Le maître d'œuvre a présenté son analyse à la Commission d'Appel d'Offres, les candidatures sont classées conformément au règlement. Il propose de retenir les entreprises qu'il a classé en première position à savoir :

| N° | LOT | ENTREPRISE | MONTANT H.T. |
|-----------|--|--|---------------------|
| 1 | TERRASSEMENT – VRD – GROS-ŒUVRE – MAÇONNERIE – ENDUITS FAÇADES | NORMAND B.T.P. | 44 888.22 € |
| 2 | CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE | LES CHAPENTIERES DE SONNAY | 24 500.00 € |
| 3 | MENUISERIES EXTERIEURES | Infructueux, pas de dépôt de candidature pour ce lot | |

Approuvé à l'unanimité

4. Délibération relative à la rénovation des bâtiments publics de l'école de Terrebasse – Demande subvention auprès de l'Etat (DSIL)

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments publics de l'école :

- Remplacement de menuiseries extérieures des bâtiments dans le but de réaliser des économies d'énergie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de rénovation qui ont été établis. Le coût total H.T. a été chiffré à 23 528,00€.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce projet, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et que le taux maximum accordé est de 25%.

Approuvé à l'unanimité

5. Délibération relative à la rénovation des bâtiments publics de l'école de Terrebase – Demande subvention auprès du Département de L'Isère

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments publics de l'école :

- Remise aux normes des installations de la cantine scolaire (réglementation des normes de contrôle en matière d'hygiène et sécurité)
- Remplacement de menuiseries extérieures des bâtiments (sécurisation des locaux et économies d'énergie)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de rénovation qui ont été établis. Le coût total H.T. a été chiffré à 34 028,00€.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce projet, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Département et que le taux maximum accordé est de 25%.

Approuvé à l'unanimité

6. Délibération relative à la modification du nom de la rue « Rue des Granges »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire indique que dans un souci d'améliorer la dénomination des noms des rues, il convient de modifier le nom de la voie communale « rue des Granges ». En effet, cette voie n'est pas une rue mais une impasse.

De ce fait, il propose de modifier la dénomination de la « rue des Granges » par « Impasse des Granges ».

Approuvé à l'unanimité

7. Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri THIVOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée délibérante le compte administratif communal 2020 qui présente un excédent de clôture de 729 086,38 €.

Lequel peut se résumer ainsi :

Résultats budgétaires de l'exercice 2020

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires | 704 769,00 € | 906 410,00 € | 1 611 179,00 € |
| Décision modificative | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 704 769,00 € | 906 410,00 € | 1 611 179,00 € |
| Titres de recettes émis (b) | 350 541,70 € | 822 318,63 € | 1 172 860,33 € |
| Réduction de titres (c) | 0,00 € | 3 963,03 € | 3 963,03 € |
| Recettes nettes (d=b-c) | 350 541,70 € | 818 355,60 € | 1 168 897,30 € |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires | 704 769,00 € | 906 410,00 € | 1 611 179,00 € |
| Décision modificative | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 704 769,00 € | 906 410,00 € | 1 611 179,00 € |
| Mandats émis (f) | 147 563,80 € | 568 909,30 € | 716 473,10 € |
| Annulations de mandats (g) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Dépenses nettes (h=f-g) | 147 563,80 € | 568 909,30 € | 716 473,10 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| Excédent (d-h) | 202 977,90 € | 249 446,30 € | 452 424,20 € |
| Déficit (h-d) | | | |

Résultats d'exécution du budget principal de l'année 2020

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXO 2019 | PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT EXO 2020 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | RESULTAT DE CLOTURE EXO 2020 |
|-----------------------|--|---|--|---|
| Investissement | 176 307,15 € | 0,00 € | 202 977,90 € | 379 285,05 € |
| Fonctionnement | 366 355,03 € | 266 000,00 € | 249 446,30 € | 349 801,33 € |
| TOTAL | 542 662,18 € | 266 000,00 € | 452 424,20 € | 729 086,38 € |

Monsieur le Maire présente en détail les opérations de fonctionnement et d'investissement durant l'exercice écoulé.

Monsieur Henri THIVOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil Municipal le compte administratif de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. Questions diverses :

Chauffage de l'église

Monsieur Henri THIVOLLE rappelle que le chauffage de l'église est défectueux. Il est en attente de plusieurs devis.

Droit d'expression des élus – Focus sur les prérogatives des élus

Monsieur le Maire fait lecture d'une circulaire émanant de la préfecture concernant les différentes modalités du droit d'expression des élus communaux. Il indique que cette circulaire est à la disposition des élus.

Ouverture du dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur le Maire fait lecture d'une circulaire émanant du Directeur Général des collectivités locales relative aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil Municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat. Il indique que cette circulaire est à la disposition des élus.

Demande de dérogation scolaire

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de dérogation scolaire. Il indique avoir reçu en Mairie la famille concernée afin de lui faire part de la position de la commune quant aux demandes de dérogation. Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, les effectifs de l'école étant en baisse, il a été décidé de refuser toutes les demandes de dérogation scolaire (sauf cas exceptionnels). La famille concernée n'étant pas satisfaite de la décision émise par Monsieur le Maire, celle-ci lui a demandé de présenter sa requête en Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait part du courrier établi par la famille. Après discussion, le Conseil Municipal approuve la décision prise par Monsieur le Maire et confirme son refus d'accepter cette demande de dérogation.

Décès sur la commune – Famille MABILON

Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciement de la famille.

Ecole de Terrebasse

Madame Josiane PELLAT indique qu'un petit journal réalisé par les élèves de l'école sera distribué dans le bulletin municipal de la commune.

Elle indique que dans le cadre de l'action « Agir pour notre école », des temps de rencontre avec les parents ont été mis en place. A cette occasion les familles qui le souhaitent peuvent s'entretenir avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants et des représentants de la Mairie.

Monsieur Hervé GUIGUES indique que la situation sanitaire actuelle ne permettra pas d'organiser une porte ouverte de l'école. De ce fait, une visite virtuelle devrait être mise en place afin que les familles puissent apprécier les locaux, les équipements, ... mis à la disposition des élèves de l'école de Terrebasse.

Elections Départementale et Régionales 2021

Madame Josiane PELLAT rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire, les élections se tiendront le même jour pour les 2 scrutins (13 et 20 juin 2021). De ce fait, il faudra doubler les effectifs des bureaux de vote. Il est possible que la Municipalité fasse appel à des volontaires extérieurs au Conseil Municipal pour répondre à cette obligation réglementaire (anciens membres du Conseil Municipal, ...). Elle indique également qu'exceptionnellement, le bureau de vote se tiendra dans la salle Emile Romanet afin de respecter les gestes barrières et le protocole sanitaire.

Centre Social les 4 Vents

Madame Josiane PELLAT indique qu'elle a été sollicitée par Madame Elodie VALETTE, Directrice du périscolaire sur la commune de Ville sous Anjou, qui souhaite créer un Conseil Intercommunal d'enfants dans le cadre de sa formation. Ce point sera abordé lors du prochain Conseil d'Ecole. Elle indique que le Centre Social travaille actuellement sur le renouvellement du PEDT (Projet Educatif Territorial). Pour rappel, Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de

qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Le Centre Social est un outil d'animation intercommunal. Le dispositif PEDT renforce la cohérence d'intervention sur le territoire. A la demande de Madame Josiane PELLAT, l'assemblée est favorable au principe de renouvellement du PEDT porté par le Centre Social sur notre intercommunalité.

Journée « Village Propre »

Monsieur Yves LAFUMAS rappelle que comme chaque année une journée « Village Propre » va être organisée sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Il propose donc de fixer la date de cette manifestation sur la Commune de Ville sous Anjou le samedi matin 27 mars.

Médiathèque

Madame Josiane PELLAT indique que Madame Catherine FOMBONNE, Responsable bénévole de la médiathèque souhaite installer une « boîte à livres ». Il sera intéressant de rediscuter de ce projet plus en détail (implantation, matériaux utilisés pour la réalisation de la structure d'accueil des livres, ...)

Pass' Partout

Madame Josiane PELLAT indique que la maquette du bulletin municipal est prête. Elle va faire parvenir aux membres de la commission, une version numérique afin qu'ils fassent part de leurs éventuelles remarques. Il serait judicieux que la distribution du Pass' Partout soit réalisée avant la fin du mois de mars.

Aménagement du « Chemin du Plan Français »

Monsieur Henri THIVOLLE indique que ce chemin communal doit être réhabilité (présence de nombreux nids de poule et dégradations importantes). Le coût d'aménagement a été chiffré à hauteur de 4 500,00€.

SASS

Madame Josiane PELLAT indique que le SASS a relancé son projet de création d'un terrain de football synthétique. Un nouvel appel d'offres va être publié. Ce projet devrait être financé à 80% par des subventions. Cependant, il est possible que le SASS sollicite ses communes membres afin d'obtenir un pourcentage de la subvention que pourrait éventuellement percevoir les communes par la CC EBER dans le cadre de lancement de certains projets, pour l'instant il n'y a rien de concret à propos de cette subvention (ou fonds de concours).

Communication des informations communales via les réseaux sociaux

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal souhaitent pouvoir communiquer sur les informations communales via les réseaux sociaux. Afin de répondre à cette demande, il a suivi une formation proposée par l'Association des Maires. Il indique que plusieurs réseaux sociaux sont disponibles pour les communes cependant pour que le réseau d'information soit fiable, il est nécessaire de définir les informations que l'on souhaite diffuser. En effet, cela permettra de définir quel réseau utiliser afin d'optimiser la diffusion des informations. De plus, il est essentiel de pouvoir établir un planning de publication sur plusieurs mois (planning éditorial) afin de faire fonctionner pleinement la page de la commune. Il faudra également développer une technique de communication adaptée afin de pouvoir répondre de manière optimale aux remarques de la population. Une prochaine session de formation devrait avoir lieu au mois de juin prochain, il serait peut-être intéressant que Monsieur le Maire soit accompagné de Madame Cécile QUENTEL, si son emploi du temps le lui permet.

Prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 6 avril 2021 à 20h00.

DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE – DECEMBRE 2020 A FEVRIER 2021

| ENTREPRISES | OBJETS | MONTANT TTC |
|-------------------------------------|--|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| SONOPAR | MATERIEL ELECTRIQUE POUR TRAVAUX DIVERS | 616.15 € |
| ANJALYS | CHARGES DE COPROPRIETES APPARTEMENTS RS CHAMPERIN | 1 466.50 € |
| TEREVAS | MATERIEL DE PLOMBERIE POUR TRAVAUX ECOLE | 578.33 € |
| 2C COURTAGE | ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE | 952.54 € |
| HP FORMATION | HABILITATION ELECTRIQUE AGENTS COMMUNAUX | 552.00 € |
| KOCH HENRI | COLIS DE NOEL | 290.50 € |
| SAVEURS DE COCAGNE | COLIS DE NOEL | 760.65 € |
| ASSOCIATIONS DIVERSES | SUBVENTION 2020 | 5 240.00 € |
| LE COIN DES LIVRES | LIVRES MEDIATHEQUE | 336.37 € |
| SAVOIR PLUS | JEUX + MATERIEL DIVERS GARDERIE | 267.54 € |
| CDG38 | ACOMPTE PRESTATIONS DE SERVICES ARCHIVES | 5 850.00 € |
| CENTRE SOCIAL DES 4 VENTS | TEMPS ANIMATION PERISCOLAIRE - PART FAMILLE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2020 | 3 111.55 € |
| CPRO | CONTRAT DE MAINTENANCE TELEPHONIE ECOLE | 536.72 € |
| MINODIER | ENTRETIEN CHAUFFAGE SALLE DES FETES | 874.27 € |
| SOCOTEC | CONTRÔLE ELECTRIQUE BATIMENTS COMMUNAUX | 1 403.71 € |
| LOCAMUC | LOCATION NACELLE POSE ET DEPOSE ILLUMINATIONS | 594.00 € |
| BERGER LEVRAULT | CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL | 2 647.38 € |
| GROUPAMA | ASSURANCE AGENTS - VEHICULES - RESPONSABILITE CIVILE | 3 197.64 € |
| SMACL | ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS | 5 399.58 € |
| CABINET AVOCAT PETIT | LITIGE URBANISME FAMILLE LEFEVRE | 1 560.00 € |
| SACPA | CONTRAT DE FOURRIERE | 1 347.65 € |
| VIENNE CONDRIEU AGGLO | TELEALARME 4EME TRIMESTRE 2020 | 1 431.40 € |
| SASS DES 4 VILLAGES | ACOMPTE CONTRIBUTION 2021 | 16 380.00 € |
| INTERMARCHE | CHOCOLATS DE NOEL + AIDE ALIMENTAIRE A UNE FAMILLE | 874.22 € |
| TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT | | 56 268.70 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| ORANGE | RENOUVELLEMENT TELEPHONES PORTABLES MAIRIE | 437.80 € |
| BRUNEAU | ASPIRATEUR MAIRIE | 319.08 € |
| PLASTALVER | REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES ECOLE | 8 048.40 € |
| TE38 | ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA CHAPELLE | 3 781.37 € |
| TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT | | 12 586.65 € |

Fin de la séance à 23h30

CR CM 21-01 du 15 mars 2021.

Le Maire,
Luc SATRE